



Le Comité © Thomas Azuélous

APPEL À PROJETS

Résidence « bande dessinée » et actions de médiation

La Marelle & la Ville du Beausset (83)

Date limite de dépôt : lundi 10 mai 2021 minuit

La Marelle et la Ville du Beausset dans le Var lancent conjointement un appel à candidatures pour une résidence d'auteur·rice-illustrateur·trice de bandes dessinées de 2 mois, à la Maison des Frères du Beausset.

Objet

La Marelle et la Ville du Beausset (Var) accueillent en résidence de création d'une durée de deux mois un·e auteur·rice-illustrateur·trice ayant déjà été publié·e par une maison d'édition. Le·la résident·e développera un projet de création personnelle autour d'un livre de bande dessinée, accompagné d'actions de médiation développées par La Médiathèque du Beausset avec La Marelle.

Projet

Les dossiers soumis concerneront un projet de livre de bande dessinée, entièrement réalisé par le·la candidat·e (texte, illustrations...). Il pourra s'agir de finaliser un projet déjà en discussion avec une maison d'édition, ou de concevoir un projet à soumettre à des éditeurs. Le projet pourra également prévoir d'autres applications que le livre (exposition, production) mais le livre devra en être l'élément central, et sera l'élément pris en compte pour la décision du jury d'attribution. Aucune contrainte particulière ne s'applique au genre ou à la forme du livre qui devra toutefois s'adresser aux jeunes lecteurs.

Dates

La période de résidence sera fixée en accord avec le·la candidate et concernera les mois d'octobre à décembre 2021.

La période concernée se tiendra en une période, continue ou non, de 8 semaines au total.

Les candidatures sont à déposer auprès de La Marelle

au plus tard le lundi 10 mai 2021 à minuit (dans la nuit de lundi à mardi).

Les projets seront validés par un jury composé de membres des structures organisatrices.

L'annonce du candidat retenu se fera début juin 2021.

Dossier de candidature

Le dossier comprendra :

- une note d'intention sur le projet de résidence (format .doc ou .pdf)
- une bio-bibliographie, avec les coordonnées du·de la candidat·e (format .doc ou .pdf)
- une présentation succincte des projets réalisés et en cours

À envoyer uniquement par courriel ou transfert de fichiers (wetransfer.com ou équivalent) à : **projets2021beausset@la-marelle.org**

NB Attention, La Marelle organise plusieurs appels à projets « jeunesse » par an, en partenariat avec différentes structures, et sur des territoires spécifiques. Ces appels étant distincts, les candidat·e·s sont invité·e·s à veiller aux critères correspondant à chaque dispositif. Il est possible de postuler plusieurs fois, à condition d'envoyer sa candidature séparément aux adresses électroniques indiquées. Les organisateurs se réservent cependant la possibilité de n'examiner qu'un seul dossier par candidat·e·s.

Demande de précisions uniquement sur projets2021beausset@la-marelle.org

Détails

Cet appel à projets est mené conjointement par La Marelle et la Ville du Beausset.

L'appel à projets insiste sur l'axe de médiation qui sera développé par le·la candidat·e retenu·e.

Un lien étroit sera établi avec les équipes de la Médiathèque du Beausset pour la mise en place de ces actions sur le territoire.

Bourse

Une enveloppe de 450 € brut par semaine, soit 3 600 € brut au total, correspondant à la bourse de résidence, sera reversée par La Marelle directement à l'auteur·rice·illustrateur·trice. Une convention de résidence sera établie entre les parties, afin de préciser l'ensemble des détails administratifs et budgétaires. La bourse sera versée sous forme de droits d'auteur, après déduction des éventuelles cotisations obligatoires.

Actions de médiation

Par le dépôt de son dossier, le·la candidat·e s'engage à réaliser des actions de médiation (rencontres et/ou ateliers) organisées par La Médiathèque du Beausset, avec les équipes et en collaboration avec le·la résident·e, et en particulier dans le cadre des projets Éducation Artistique et Culturelle avec le jeune public. Des actions seront également planifiées dans les bibliothèques / médiathèques du réseau.

Ces actions permettront au public de mieux connaître le travail du·de la résident·e, et de rendre compte de son projet.

Le nombre de rencontres et interventions proposées au·à la lauréat·e sera compris entre 3 (minimum) et 6 (maximum) rencontres par mois. Ce programme sera soumis au préalable au·à la lauréat·e et validé ensemble.

Logement

L'auteur·rice·illustrateur·trice sera logé·e à la Maison des Frères de la Ville du Beausset. La Ville du Beausset se chargera d'accueillir l'auteur·rice·illustrateur·trice dans les meilleures conditions possibles.

Déplacement

Les frais de déplacement seront pris en charge, pour un montant maximal de 300 € sur justificatifs.



www.la-marelle.org